roit ces nouvelles qu'à la distance indiquée.

3°. On chargeroit ces nouveaux & anciens colons de réparer les chemins aussitôt qu'on y remarqueroit la moindre dégradation ; & à ces réparations serviroient les pierres qu'ils tireroient des terres défrichées. De-là un double avantage, deux cent mille journaux de terre seroient en peu d'années bien cultivées, & les *Corvoyeurs* (1) qui ont deux ou trois lieues à faire pour aller réparer leurs tâches aux grands chemins, & qui perdent à ce travail un quart de l'année, resteroient désormais tranquilles, & redoubleroient leurs efforts pour défricher le restant de leurs terres incultes.

En effet, les grands chemins étant presque tous finis, les Gardes-routes n'auroient qu'un espace de 300 toises à parcourir chaque semaine, & s'ils y trouvoient quelques endroits défectueux, ils employeroient à les réparer les pierres qu'ils auroient entassées dans les champs défrichés. Or, ces réparations se faisant toujours promptement, ils n'auroient peut-être pas chacun cinquante charrois par an à faire ; car plus on est à proximité de l'ouvrage, & attentif à conserver ce qui est fait, plus on s'épargne de travail à l'avenir.

Les *Corvoyeurs* se livreront donc volontiers à contribuer aux appointemens de ces *Gardes-routes*, si du moins l'Etat ne peut pas trouver un moyen de les solder seul.

Ces gens étant connus pour être incapables d'abuser de leur emploi, (2) on leur donneroit à chacun un fusil, afin qu'ils fussent en état de secourir efficacement un voyageur attaqué, avec ordre à eux de courir promptement à l'endroit où ils entendroient soit des cris, soit des coups de mousqueterie.

A l'égard des plantations, ils seroient obligés de les faire le plutôt qu'il seroit possible, & de les renouveller jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé des plants analogues au terrein. Pour cet effet ils feroient d'abord des semis de toute espèce, ou tels que des personnes plus éclairées leur indiqueroient. Mais pour leur donner plus d'ardeur à faire réussir ces plantations, il faudroit leur en assurer le prix, quand le Roi voudra un jour se servir des bois de construction que produiront ces plantations.

Si on avoit exécuté il y a deux siécles les ordonnances de 1522 & de 1583, (3) nous ne serions pas aujourd'hui dans le cas d'avoir recours aux étrangers, & de leur payer bien cher des bois que nous trouverions chez nous en abondance, & à portée d'être facilement charroyés.

Ce qui a ruiné les bois, notamment en basse Bretagne, c'est que les Seigneurs se les sont toujours réservés privativement : ce qui a déterminé les colons à mettre tout en bois courans, & à plier sur les fossés des plants, qui devenant arbres, appartiennent aux Propriétaires du fond, à la différence des bois courans sur les fossés du colon ; lesquels fossés lui appartiennent comme superfices, & les bois comme fruits de ces superfices.

Or, qu'on se représente la promptitude avec laquelle se feroient ces plantations ; les soins qu'on en auroit, l'agrément qu'elles donneroient aux routes ; enfin, le secours qu'on en tireroit un jour pour le rétablissement de notre marine ; qu'on se représente aussi la satisfaction qu'on auroit à voyager, si l'on trouvoit partout des chemins bien entretenus, des gardes toujours prêtes à nous secourir & des champs toujours bien cultivés, & on approuvera un projet qu'il est aussi facile d'exécuter que de concevoir.

(1) *Qu'on ne se récrie pas sur cet éloignement. Car pour soulager les prochains, il a fallu leur donner le secours des éloignes. Ça été une obligation indispensable dans un Pays où les colons ont tant de corvées à faire. Ainsi puisque les grands chemins sont presque tous faits, & puisque celui à qui on en a obligation, est tout disposé à solliciter des graces pour la Province, c'est à elle à mettre ce projet en délibération, & à nommer des Commissaires éclairés, qui puissent découvrir promptement les moyens faciles de l'exécuter.*

(2) *On peut prendre contr'eux les mêmes précautions qu'on a pris contre les inutiles & les vagabonds de forêts ; voyez l'Ordonnance des eaux, bois, forêts, titre de la Police & de leur conservation art. 35, 36, 37 & 38.*

(3) *Ces plantations sont aussi ordonnées par l'art. 356 de l'Edit donné aux Etats de Blois, & depuis ce temps, les Grands Maîtres, & les Officiers des Maîtrises ont souvent représenté au Conseil la nécessité d'ordonner de nouveau l'exécution de ces Ordonnances ; mais les choses sont aujourd'hui parvenues au point, qu'il n'est pas possible de craindre une continuation d'indolence.*

## COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Octobre 1764.* | *Du Vendredi 26.* | *Du Samedi 27.* |
|---|---|---|
| Actions des Indes. | 1007 ½ | 1012 ½ |
| Emprunts de la Compagnie. | 475 | |
| Promeſſes de la Compagnie. | | |
| Actions des Fermes. | 985 | 990 |
| Troiſiéme Loterie Royale. | 797 | |
| Lots de la troiſiéme Loterie. | 8^e. 9^e. t. 10 | 10^e. t. au pair 5^e. t. 6 |
| Duplicata de la troiſiéme. | | |
| Amortiſſement. | | |
| Deux ſols pour livre du Dixiéme. | 3 ½ | |
| Annuités. | 445 | 444 |
| Coupons d'Annuités. | 89 | 89 |
| Emprunt de 50 millions. | 10 | 11 |
| Colonies, 1759. | 10 ½ | 10 ½ |
| Récépiſſé des Monnoies. | | |
| Époques. | | 11^e. 14 |
| Canada | | 26 |
| *CONTRATS.* | | |
| Sur la Ville. | | |
| A 4 p ⅌ | | |
| A 3 p ⅌ ſur les Cuirs. | | |
| A 3 p ⅌ ſur les Poſtes. | | |
| Bretagne. | | |
| Languedoc. | | |
| Bourgogne. | | |
| Sur le Clergé. | | |
| Tailles {Généralité de Paris. | | |
| Tailles {Généralité de Province. | | |
| *CHANGES.* | | |
| Amſterdam. | 56 3/8 | 56 3/8 |
| Londres. | 30 15/16 | 30 15/16 |
| Hambourg. | 178 ¼ | 178 ¼ |
| Madrid. | 15 3 | 15 2 6 |
| Cadix. | 15 | 14 19 6 |
| Livourne. | 94 ¼ | 94 ¼ |
| Lyon, *Saints.* | 7/8 | 7/8 |

*PRIX des grains au Marché tenu à Pithiviers le 20 Octobre 1764.*

Bled nouveau de ſemence, 14 ℔ 10 ß le *ſeptier*, *même poids que celui de Paris*; les autres, 13 à 13 ℔ 10 ß; — bled de 1763, le plus beau, 12 ℔ 10 ß & 13 ℔: il y en a eu beaucoup de vendu à 11 & 11 ℔ 10 ß; — celui de 1762, le plus beau, 14 ℔; — l'orge 6 ℔ 10 ß à 7 ℔; — l'avoine vieille, 8 ℔; — la nouvelle, 7 ℔ 10 ß. Il n'y avoit point de veſce.

Les alouettes valoient 9 à 10 ß la *douzaine*, il s'en fait un grand commerce dans cette Ville, pour en faire des pâtés qui ſont excellens.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

# GAZETTE DU COMMERCE.

*ANNÉE* 1764. Du Mardi 6 Novembre.


EXTRAIT *d'une lettre de Madrid inſérée dans les papiers Anglois.*

ON a fait derniérement une découverte de laquelle on attend les plus grands avantages. Par des lettres de la Havane on apprend qu'un Vaiſſeau venant de la Mer du Sud, ayant relâché dans une partie au Sud, du continent du Brezil, l'équipage qui deſcendit à terre, trouva que le ſol du Pays étoit couvert de ſalpêtre. On en a porté des montres, & on a trouvé qu'il égaloit le meilleur ſalpêtre des Indes Orientales.

DE LISBONNE, *le 9 Octobre* 1764.

Il eſt entré dans le Port de Liſbonne depuis le 30 Septembre juſqu'au 8 Octobre, 15 Vaiſſeaux étrangers, ſçavoir:

☞ Huit Vaiſſeaux Anglois, l'undeſquels étoit un Navire de guerre; des ſept autres, l'un eſt venu de Londres avec du bled & des marchandiſes; un de Cork avec du beurre; un de Briſtol avec du charbon de terre & des bouteilles; 1 de Philadelphie avec de la farine, du biſcuit & des douelles; un de Livourne avec de l'orge & des marchandiſes; un de Sicile avec du bled; un de Gaſpée avec du cabéliau qu'il doit porter à Cadix.

☞ Il eſt entré deux Navires Danois, l'un venant de l'Iſle St. Michel, avec du bled, & l'autre d'Hambourg avec des Marchandiſes.

☞ Deux Vaiſſeaux François partis de Pont-l'Abbé, ont apporté ici de l'orge.

☞ Il eſt venu deux flutes Hollandoiſes, une d'Amſterdam avec des fromages & des marchandiſes; l'autre de Midelbourg avec de l'orge.

☞ Un Vaiſſeau Raguſin a apporté du bled qu'il avoit chargé à Gergenti.

Le 8 Octobre 1764, il y avoit dans le Port de Liſbonne 66 Vaiſſeaux étrangers, ſans y comprendre ceux dont on vient d'annoncer l'arrivée, ſçavoir, 26 Anglois, 8 Danois, 10 François, 14 Hollandois, 2 Raguſois & 6 Suédois.

*Cours des changes le 9 Octobre* 1764.

Amſterdam à uſance de 2 mois, 48 d. ½ de gros banco pour une cruſade de 400 *reis*; Londres à 30 jours de vue, 66 d. ¼ Sterlings, pour 1000 *reis*; Gênes à uſance de 3 mois, 720 *reis*, pour 115 ß fuor. banco; Livourne à uſance de 3 mois, 730; — Madrid à 15 jours de vue, 2350; — Paris à 60 jours de date, 460 *reis*, pour un écu de 3 ℔.

DE CADIX *le* 16 *Octobre* 1764.

La cochenille augmente ici d'un jour à l'autre; une maiſon de commerce de cette Ville a profité de l'arrivée d'un Courier, ſur le rapport duquel elle a acheté de la cochenille à raiſon de 79, juſqu'à 96 ducats *l'arobe*, prix qu'elle continue de l'acheter, par la crainte qu'elle n'augmente encore. Le peu qu'il eſt arrivé de cette marchandiſe a fait prévoir dans le temps qu'elle ſeroit portée à un prix exceſſif.

## EXEMPLE DE LA PETITE CULTURE.

*Généralité de Limoges, Election de Brives, Paroisse de Concezes, Villages de la Roussalie & de Leycuras.*

Il y a deux domaines de bon fonds de terrein, dépendans de la ferme de Pompadour, qui contiennent 71 arpens, dont 21 de prés.

AVANCES PRIMITIVES.

| | |
|---|---|
| Bœufs, vaches, brebis, jumens, truies, &c. | 1035 ℔ |
| Charrues, charrettes, instrumens & outils aratoires, | 300 |
| Meubles & ustensiles de ménage, | 300 |
| Semences, | 200 |
| TOTAL de ce fonds d'avances primitives, | 1835 |

A quoi il faut ajouter la dépense pendant 18 mois des avances annuelles pour les travaux qui précédent la premiere récolte; cette dépense selon l'estimation suivante des frais annuels, est pour 18 mois, 309 ℔. Ainsi le total des avances primitives est de 2, 144 ℔, dont l'intérêt seulement au denier 20, est 107 ℔ 4 ß.

Les avances annuelles consistent dans l'entretien des charrues, charrettes, instrumens & outils pour la culture, & la dépense faite pour 11 personnes à nourrir, laquelle ne se monteroit pas à plus de 19 ℔ chacune, parce que, comme on le va voir, le fermage, l'impôt & la dime prélevés, il ne reste que 206 ℔ 9 ß, sur quoi il faut prendre l'entretien des instrumens aratoires.

PRODUIT.

Le produit total de ces deux métairies, suivant l'estimation forcée faite par les *Abonnateurs* dans *l'arpentement* général de cette Province, est de 740 ℔, à quoi ajoutant 58 ℔ pour la dime levée ici au dixiéme sur les parties décimables, fait en total 798 ℔ distribuées ainsi.

| | | ℔ | ß | | ℔ | ß |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Avances annuelles*, 450 ℔. | Dépense des Métayers & de leurs familles au nombre de 11 personnes, qui, réduites seulement au pain & à l'eau & aux moindres vétemens, dépensent au moins 30 ℔ chacun, en tout, | 330 | . | 450 | | |
| | Nourriture de 4 bœufs de labour, consommant par an chacun 40 *quintaux* de foin à 15 ß le *quintal*, en tout, | 120 | . | | | |
| Intérêts seulement au denier 20 des avances primitives faites par le propriétaire, | | | | | 107 | 4 |
| TOTAL des reprises | | | | | 557 | 4 |

Qu'il faut défalquer du produit total de 798 ℔, reste pour le produit net 240 ℔ qui se distribuent ainsi.

| | | ℔ | ß | | ℔ | ß |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Produit net* 240 ℔ | Taille, | 85 | 19 | 153 | 11 | |
| | Fourages & ustensiles, | 31 | 2 | | | |
| | Capitation, | 36 | 10 | | | |
| | Pour la dîme, | | | 58 | | |
| | Pour le revenu du Propriétaire, | | | 28 | 9 | |
| | | | | 240 | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| L'Impôt retire par arpent, | 2 ℔ | 3 ß | 6 d. |
| La Dime, | | 16 | 1 |
| Le Propiétaire, | | 8 | |
| | 3 | 7 | 7 |

Tels ſont les réſultats de l'évaluation établie ſur le produit total de 798 ℔ pour les ſoixante & onze arpens.

Pour ſçavoir le produit des 50 arpens de terre exploités ici par la petite culture, il faut le démêler d'avec celui des prés. La Dîme qui eſt de 58 ℔, ne ſe leve que ſur la récolte des terres, & elle enleve ici le dixiéme du produit total, ainſi 58 ℔ indiquent que le produit total des 50 arpens, eſt 580 ℔; en les défalquant de 798, il reſte pour le produit total des prés, 218 ℔, dont un quart ou environ 55 ℔ eſt en frais, reſte en produit net, 163 ℔, chargées de 133 ℔ d'impôt, qui réduit le revenu du Propriétaire à 30 ℔, c'eſt par arpent de prés 1 ℔ 4 ß 9 d., & l'Impôt retire 6 ℔ 11 ß par arpent.

Le produit total des 50 arpens de terre eſt de 580 ℔ diſtribuées ainſi.

| | | |
|---|---|---|
| Avances annuelles, | 395 ℔ | } 502 ℔ |
| Intérêts ſeulement au denier 20, | 107 | |
| La Dime, | 58 | } 79 |
| L'Impôt, | 15 | |
| Le revenu du Propriétaire, | 6 | |
| | | 581 |

Le produit net par arpent, eſt 1 ℔ 11 ß 5 d., au-lieu que dans la ferme de Liſoir, il eſt de 17 ℔ 19 ß. (a)

| | | | |
|---|---|---|---|
| La Dime enleve, | 1 ℔ 3 ß 2 d. | au-lieu de | 1 ℔ 19 ß |
| L'Impôt retire, | 6 | au-lieu de | 3 |
| Reſte pour le revenu, | 2 3 | au-lieu de | 13 |
| | 1 11 5 | | 17 19 |

Le produit total de 360 arpens de terre comme ci-devant, ne ſeroit ici que de 3750 ℔ (b) au-lieu de 18000 ℔ } *Différence, comme* 1 *à* 10 *& demie.*
550 de produit au-lieu de 5660 }

## SUITE *des meſures en uſage dans le Commerce.*

### SAXE.

La meſure de longueur généralement employée dans l'Electorat de Saxe, s'appelle ELL, dont 100 font à-peu-près 82 *covados* de Portugal. On a dit ci-devant le rapport du *covado* à l'aune de Paris.

Les grains s'y meſurent au WISPEL, qui contient deux MALTERS; le *Malter* ſe diviſe en 12 *Sheffels*, & peſe 153 à 160 *livres*, *poids de marc* de France.

Les vins & l'eau-de-vie s'y vendent au FUDER, qui contient 4 OXHOFFS, *l'oxhoff* 4 EYMERS, *l'eymer* 60 KANNS, & la *kann* eſt égale à la demi-cannade de Portugal, dont le rapport avec la pinte de Paris a déja été expliqué.

La meſure pour la bierre eſt un peu plus petite: quant aux autres liqueurs, elles s'y vendent au poids.

### DE GRASSE EN PROVENCE, *le* 22 *Octobre* 1764.

Depuis quelque temps l'état de la terre n'offre rien d'intéreſſant dans ce pays. Les récoltes du bled & du vin ont été ordinaires. Nous nous flattions auſſi que celle des huiles, dont les apparences étoient trés-belles, nous procureroit une certaine abondance de cette denrée; mais la grande ſéchereſſe qui regne depuis trois mois, a fait tomber la plus grande partie des olives, & le peu de fruits qui reſtent ſur les arbres ſont ſi petits, par le défaut de nourriture, qu'ils ne peuvent produire qu'une très petite quantité d'huile; ce qui, joint aux fortes demandes que l'on en fait, donne lieu de préſumer que

(a) *La Dîme ne ſe leve ſur les terres de cette ferme, qu'à la vingt-quatriéme gerbe, elle ſeroit environ de* 4 ß, *ſi elle ſe levoit comme dans l'autre exemple, à la dixiéme.*

(b) *C'eſt environ* 23 *ou* 24 ℔ *pour la valeur de la récolte alternative d'une année de jachere & d'une année de moiſſon de chaque arpent; c'eſt à peu près le produit ordinaire de la petite culture, comme on le voit dans* l'ENCICLOPÉDIE, *art.* GRAINS.

l'huile de la premiere qualité pourra bien ſe vendre au moulin ſur le pied de 6 ℔ le *Rub*, peſant 20 *livres*, *poids de table* (a).

La récolte des citrons que l'on nomme *Verdames*, ſera foible cette année, par la même ſéchereſſe, qui en a fait tomber la plus grande partie.

DE MARSEILLE *le* 24 *Octobre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port le 12 juſques & compris le 14 Octobre, la Tartane *la parfaite Union*, Capitaine *Lartigues*, partie le 17 Juillet de la Martinique, chargée de ſucre, de caffé, de coton & de cacao. Ce Capitaine rapporte que le 13 Septembre, étant ſur le Cap St. Vincent, il a parlé au Commandant d'un Vaiſſeau de guerre Eſpagnol. Il eſt entré dans le Détroit le 15, & dit que le 16 il a parlé *à M. le Chevalier Dabon*, commandant la Frégate du Roi *la Gracieuſe*, qui étoit en compagnie de deux autres Frégates & d'un Chebec; ayant ſous leur eſcorte le Capitaine Blancard allant aux Iſles. Il a mouillé le 20 à Malaga d'où il a vu ſortir le Vaiſſeau du Roi *le Vaillant*, commandé par M. de Fabry; il ajoute que le Chebec *le Renard* en étoit parti le jour d'auparavant; il en a fait voile le 28 avec le Capitaine Vincent, venant de St. Domingue, qu'il a quitté le 30 ſur le Cap Gate. Il a laiſſé audit Malaga le Capitaine Vidau, venant de la Martinique, & un Vaiſſeau Dieppois en left.

☞ Le Vaiſſeau *la Valeur*, Capitaine *Jean-Baptiſte Galliot*, de St. Malo, venant de Terreneuve, chargé de 4500 quintaux de morue, & de 15 barriques d'huile de poiſſon; ce Capitaine rapporte que le 29 Septembre étant ſur le parage du Cap de Gate, il a rencontré un Chebec Algérien, monté de 24 canons, à bord duquel il a été obligé de ſe rendre pour exhiber ſes expéditions.

☞ Le Vaiſſeau *le St. Antoine*, Capitaine, *André Curet*, de la Seine, parti de Malaga le 30 Août, ſous l'eſcorte de deux Frégates & de deux Chebecs du Roi, dont une Frégate & un Chebec, commandés par *M. Dabon*, devoient croiſer ſur la barre de Salé, & le reſte de l'Eſcadre commandée par *M. Deſade*, devoit ſe rendre ſur le Cap Bon.

(a) *Poids de table. La livre eſt compoſée de* 16 *onces, comme celle du poids de marc; mais ces* 16 *onces ne peſent que* 13 *onces* ½, *poids de marc.*

DE BORDEAUX, *le* 26 *Octobre* 1764.

PRIX *de différentes marchandiſes de l'Amérique qui ont varié.*

Sucre blanc, ſeconde *ſorte*, 53 à 55 ℔ le quintal; — troiſiéme ſorte, 48 à 50 ℔; blanc commun, 43 à 45 ℔; — petit commun, 38 à 42 ℔; — ſucre brut de Leogane, 28, 29 à 30 ℔; — du Cap, 26 à 28 ℔; — de St. Louis, 25 à 27 ℔; — de la Martinique, 22 à 23 ℔; — coton de St. Domingue, 142 à 148 ℔; — caneſice, 15 ℔; — fer aſſorti de Suéde, 17 ℔.

Caffé marchand de la Martinique, 14 ß la ℔; — vieux 13 ß; — inférieur, 12 ß; caffé inférieur de St. Domingue, 9 ß 6 d.; indigo mêlé, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — marchand, 5 ℔ 7 ß; — inférieur, 4 ℔ 15 ß; gingembre confit, 20 ß; — citrons confits 15 ß; — cacao de la Martinique, 12 ß 6 d.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les 20 & 24 Octobre, les Navires les *Deux Amis*, de la Guadaloupe, de 200 tonneaux, Capitaine *Duprat*; *l'Américain*, de la Guadaloupe, de 200 tonneaux, Capitaine *Deaux*, la *Nicole*, de la Guadaloupe, de 150 tonneaux, Capitaine *J. B. St. Marc*, & les *trois Freres*, de la Guadaloupe, de 180 tonneaux, Capitaine *Fougue*, venant tous quatre dudit lieu, chargés de 592 barriques, 3 tierçons, 12 quarts, 2 ſacs de ſucre terré; de 77 barriques de ſucre tête; — de 550 barriques de ſucre brut; — de 9 pains de ſucre; — de 24 barriques, 1 tierçon, 23 quarts, 7 ſacs, 24 barrils de caffé; — de 19 barrils de confitures; — de 5 caiſſons 1 cave de liqueurs; — de 19 barrils de confitures; — de 12 caves, 10 bouteilles de ſirops; — de 2 quarts, 1 ſac de cacao; — de 4 barrils, 1 caiſſe, 1 caiſſon de pâte de cacao; — de 4 tierçons, 25 ſacs d'écorce de bois de Gayac; — de 137 madriers de bois d'Acajou; de 3 greniers de merrain; — d'un grenier de bois des Iſles; — de 7 balles, 1 ballot de coton.

☞ Le Navire l'*Achille*, de Bordeaux,

de 280 tonneaux, Capitaine *Boiſſon*, venant de St. Domingue, chargé de 381 barriques, 2 quarts de ſucre brut; — de 25 barriques, 2 quarts de ſucre terré; — de 33 boucauds, 47 futailles, 86 quarts & 1 ſac de caffé; de 2 futailles, 1 ancre d'indigo; — de 3 barrils de confitures; de 3 caiſſes de liqueurs & d'une cave de ſirop.

☞ Le Navire le *Miſſoury*, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Lacoſte*, venant de la Louiſiane, chargé de 34 barriques, 5 quarts, 1 barril d'indigo; — de 38 boucauds, 38 barriques, 6 balles, 1 barril, 354 paquets de pelleterie; — d'un barril d'épiceries; — d'un grenier de bois de Campêche; — de 251 peaux de bœufs en poil.

DU HAVRE, *le 31 Octobre 1764.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 25, juſques & compris le 29 Octobre, le Sloup, *l'Eole*, Capitaine *Poitou*, allant de Rouen à Bordeaux, en relâche.

☞ Le Smac Hollandois, *la Catherine*, Capitaine *Taake Janſen*, allant de Hambourg à Rouen, en relâche.

☞ Le Senau, *les Deux Sœurs*, Capitaine *Clech*, allant de Rouen à l'Orient, en relâche.

☞ Le Sloup Anglois, *la Fantaiſie*, Capitaine *Aram*, venant de Londres.

☞ La Galiote Hollandoiſe, *la Demoiſelle Catherine*, Capitaine *Meewes Eggen*, venant de Hambourg.

☞ Le Sloup Anglois, *la Petite Famille*, Capitaine *Rusbridge*, venant de Licheſter, chargé de 100 ſacs, 108 barrils de farine & de 6 ſacs de bled.

☞ Le Brigantin Anglois, *le Dack*, Capitaine *Waſey*, venant de Neufchâtel, chargé de 58 chaldres de charbon de terre, & de 100 piéces de plomb.

☞ Le Navire Danois, *les Trois Freres*, allant de Hambourg à Lisbonne, en relâche.

☞ La Galiote Hollandoiſe, *le Jeune Reinfelds*, *Bervalde*, Capitaine *Luetke Jans*, venant de Dantzic, chargé de planches, & de 88 balles de laine.

Il eſt ſorti de ce Port le 30 Octobre, la Galiote Hollandoiſe, *le Nouveau Moulin à ſcier du bois*, Capitaine Vandrin; & le Smac Hollandois *l'Annonciation*, Capitaine *Goriſman*, allant à Hambourg, chargés de ſucre & de caffé; — la Galiote Hollandoiſe, *le Comte de Buren*, Capitaine *Hoonſtra*, allant à Amſterdam, chargée de ſucre & de caffé.

NAVIRES *en armement.*

☞ Le Navire neuf LA VICTOIRE, de 160 tonneaux, armé de 6 canons, 20 hommes d'équipage, Capitaine *Pierre Loiſel*, eſt actuellement en charge dans ce Port, pour aller en droiture à la Martinique & à la Guadaloupe, & partira à la fin de Novembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront, à Rouen, *à M. François Baudouin*; — au Havre, *à M. A. D. Loiſel.*

☞ Le Navire le TRITON, de 140 tonneaux, armé de 4 canons, 9 hommes d'équipage, Capitaine *Jean Ancel*, eſt auſſi en charge dans ce Port, pour aller en droiture à Lisbonne; & partira à la fin de Novembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront, à Rouen, à M. *Boulenger*, Courtier; — au Havre, à M. *Iſabelle.*

DE ROUEN *le 30 Octobre 1764.*

*Prix des marchandiſes au cent qui ont varié.*

Alun d'Angleterre, 40 ℔; — d°. de Rome, 53 ℔ d°. de Smyrne, 40 ℔; — amidon du Pays, 18 ℔; — bois de Campêche coupe d'Eſpagne, 22 à 23 ℔; — colle de Paris, 45 à 50 ℔; — galles en ſorte, 190 à 195 ℔; — garance en grapes, 130 à 150 ℔; — d°. non robée, 100 à 110 ℔; huile de Seville, 60 ℔; — d°. de Rabette, 60 ℔; — le *barril*; — plomb d'Allemagne, 265 ℔ le *millier*; — d°. d'Angleterre, 255 ℔ *idem*; — d°. de Bretagne, 250 ℔ *idem*; ſavon de Marſeille blanc, 41 ℔ 10 ß le cent; — d°. croute blanche & bleu pâle, 40 ℔ 10 ß; — ſoude d'Alicante, 25 à 26 ℔; — toiles blancards en écru, 155 ℔ les 100 *aunes*; — d° blanches, 162 les 111 aunes *du Crotbet.*

MARCHANDISES *à la livre.*

Caffé Moka, 57 ß 6 d.; d°. de la Martinique, 18 ß 6 d. à 19 ß 6 d.; — coche-

nille meſteque, 24 ℔; — laine de Vigogne, 8 à 9 ℔; — poivre de la Jamaïque ou piment, 20 ß.

*Prix des grains le 24 Octobre 1764.*

Le meilleur bled froment a été vendu 9 ℔ 10 ß la *mine*; — autre bon bled froment, 9 ℔; — petit bled froment, 8 ℔, bled champart, 7 ℔ 5 ß; — bon méteil, 6 ℔ 10 ß; — petit méteil, 5 ℔ 10 ß; — ſeigle, 4 ℔ 5 ß; — orge, 5 ℔; — bonne avoine, 7 ℔ 10 ß; — petite avoine, 6 ℔ 15 ß.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires du Capitaine *Haront*, venant de Bordeaux, du Capitaine *Antonio Delmello*, venant de Bilbao, des Capitaines *Ph. Van Maeſtricht*, & *Robert Vaſſe*, venant tous deux d'Oſtende, & celui du Capitaine *Ph. Del Caſtillo*, venant de St. Ander, chargés de 9 caiſſes de ſirops; — de 2 barrils de confitures; — d'un barril de farine de Moiſſac; — de 14 futailles d'huile de térébentine; — de 91 balles de coton en laine; de 2 barrils d'indigo; — de 2 barriques d'urnes; — de 4 caiſſes, 1 malle de coquillages; — de 2 caiſſes de cornes; — d'un boucaud de ſucre en pain; — d'un tonneau de térébentine; — de 2 barrils de galipot; — de 695 balles de laine d'Eſpagne; — de 96 barriques, 203 barrils d'huile de baleine; — de 8 barrils d'huile de morue; — de 126 futailles de riz; — d'une futaille de pierre-ponce; — de 620 buches de bois de Japon; — d'un grenier de nacre de perle; — de 89 buches de bois de Campêche; — de 2 caiſſes de fromages; — de 12 futailles de couperoſe; — de 2 barriques, 30 ſacs de piment; — d'une barrique de colle; — de 40 piéces de plomb; — de 4 barrils de litarge; — de 27 barrils de mine de plomb; de 18 barriques d'alun; — de 24 bouteilles d'huile de vitriol; — de 3 barriques d'aloës; de 5 barriques, 1 barril, 3 caiſſes d'épicerie & de droguerie.

DEPART *de Navire.*

Le Navire le St. *Pierre*, Capitaine *Chevreuil*, allant à Cadix, eſt ſorti de ce Port le 26 chargé de 920 ℔ de fayance; — de 125 ℔ de verres à boire; — de 25 cuirs tannés; — de 63 douzaines, 4 peaux de veaux corroyées; — de 2 balles, 1 caiſſe de chemiſes garnies, de veſtes & de manchettes brodées; — d'une boite de dorures; — de 24 caiſſes, 8 paniers, 1153 ℔ d'eau des Carmes, de biſcuits & de confitures; — de 450 ℔ de bas de fil; — de 2 caiſſes de ſoieries; — de 5945 ℔ de drap de laine; — de 3641 ℔ de toile blanche; — de 620 ℔ d'amidon; — de 360 ℔ de poudre à poudrer; — de 31900 ℔ de toiles blancards; — 2725 ℔ de ſiamoiſe, de toile de coton & de mouchoirs tout fil; de 162 ℔ de velours de coton; — d'un ballot d'eſtampes & de cartes géographiques; — de 7113 ℔ de flanelle imprimée, de camelot, de pluche & d'étamine de laine; — de 150 ℔ d'étoffe au quart de ſoie; de 2 caiſſes de mercerie mêlée; — de 4 piéces de drap de Sédan; — de 1146 ℔ de bougie; de 25 ℔ de fromage du Pays; — de 4 barrils de fruit cru; — de 234 ſacs de bled peſant 48204 ℔.

PRIX *des grais à Pithiviers le 27 Octobre.*

Bled nouveau de ſemence, 13 ℔ 10 ß; (a) les autres 13 ℔; — bled de 1763, le *plus beau*, 12 & 12 ℔ 10 ß; celui de 1762, le *plus beau*, 13 ℔ 10 ß; — la vieille avoine, 7 ℔ 10 ß; — la nouvelle, 7 ℔; — l'orge, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔; — les alouettes, 7 ß la *douzaine*.

MARCHÉ *de Mont-l'héry du 29 Octobre.*

Ce marché étoit aſſez garni de bled. Le défaut d'acheteurs de ſemence à donné lieu à une petite diminution de prix. Il n'eſt reſté que quelques ſeptiers de bled que l'on a mis en reſſere pour le prochain marché.

Il y avoit à ce marché 45 muids de bled, le meilleur a été vendu 15 ℔ 11 ß à 16 ℔ le *ſeptier*; le médiocre 13 ℔ à 14 ℔ 10 ß.

Il y avoit 7 muids d'avoine qui a été vendue 11, 11 ℔ 10 ß, 12 & 12 ℔ 5 ß le *ſeptier* de dix-huit boiſſeaux. L'orge s'eſt vendue 7 ℔ 10 ß le ſeptier.

(a) *Quand on parle de la vente & prix des grains au marché de Pithiviers, & notamment du bled, on entend toujours le ſac peſant* 240 ℔, *& le ſac de cette Ville eſt à une jointée près, le même que le ſeptier de Paris.*

## BESTIAUX.

MARCHÉ *tenu à Seaux le 29 Octobre.*

Il a été conduit à ce marché 116 bœufs, 168 vaches & 2995 moutons; le bœuf a été vendu ſur le pied de 5 ß 6 d. la ℔; — la vache 5 ß 4 d.; & le mouton 5 ß 3 d. Il y avoit 56 bœufs, 242 vaches & 1555 moutons de moins qu'à pareille ſemaine de l'année derniere.

VACHES *à lait vendues à la plaine des Sablons le 30 Octobre.*

Il y avoit 50 vaches; il en a été vendu 32 depuis 54, 60, 72 ℔, juſqu'à 110 ℔ la *piéce.*

MARCHÉ *de Poiſſi du premier Novembre.*

Il a été expoſé audit marché 1445 bœufs, 388 vaches, 202 veaux & 5300 moutons; le bœuf s'y eſt vendu ſur le pied de 6 ß 3 d. la ℔; la vache 5 ß 4 d.; le veau 7 ß & le mouton 5 ß 3 d. la ℔. Il y avoit 60 bœufs, 63 vaches, 1441 moutons de moins & 25 veaux de plus qu'à pareille ſemaine de l'année derniere. Il a été fait de renvoi de Police à ce marché, 6 vaches.

## AGRICULTURE.

Ayant déja donné la liſte des Seigneurs & autres perſonnes qui ont ſouſcrit entre nos mains pour l'encouragement de l'agriculture, des arts, des métiers, & autres objets utiles à la Nation, nous annonçons que quatre Souſcripteurs nouveaux nous ont fait remettre chacun 48 ℔ pour remplir le même objet; & nous croirions leur manquer, ainſi qu'au public, ſi nous ne nous empreſſions pas de les nommer.

### MESSIEURS.

M. LE MARQUIS DE BAUSSET, Miniſtre Plénipotentiaire de S. M. très-chrétienne, auprès de l'Impératrice de Ruſſie.

M. BOYER DE FONSCOLOMBE, Chevalier de l'Ordre de St. Michel de Baviere, Envoyé extraordinaire de la Cour de France, auprès de la République de Gênes.

M. DE CHAMPAUX, demeurant à Soiſſons.

LE CORRESPONDANT Anonyme, qui a précédemment écrit pluſieurs lettres inſérées dans différentes Gazettes de Commerce, ſous cette dénomination.

## AVIS.

HABITATION, ſituée à St. Domingue, au quartier de Miraguanne, près la grande hanſe, à vendre. Elle eſt en ſucre terré, & contient 17 à 1800 pas de longueur en plaine, ſur 1100 de largeur, bornée par la crête des Mornés, qui a plus d'une lieue d'étendue, avec une conceſſion de mille pas, pour les vivres des Negres, & les *Savannes* des beſtiaux: elle eſt ſuſceptible de 500 milliers de ſucre blanc; il y a préſentement 18 piéces de cannes, 130 têtes de Negres, hommes & femmes; 100 têtes de bêtes à cornes; 45 mulets; des chevaux & des bêtes chevalines; un troupeau de moutons & de cabris; quatre cabrouets & quatre tombereaux montés; maiſon de maître; 300 pieds de purgerie; une ſucrerie montée à huit chaudieres. Il faut s'adreſſer *à M. Sejourné*, Marchand Épicier, rue des Cinq Diamans à Paris; ou *à MM. Jogues, freres*, Négocians à Nantes, qui donneront aux acquereurs toutes les facilités poſſibles pour les payemens.

*Etiage de la riviere de Seine.*

La Riviere étoit le 1^er^. Novembre, à 1 pied 7 pouces; — le 2, à 1 pied 8 pouces; le 3, à 2 pieds 1 pouce; le 4 à 2 pieds 6 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

## VOLAILLE ET GIBIER.

*Prix de la volaille à Paris, le Samedi 3 Novembre 1764.*

| | ℔ | ß | d. |
|---|---|---|---|
| Le Chapon gras, nouveau *la piéce*, . . . | 4 | | |
| La Poularde nouvelle, . . | 3 | | |
| Le chapon vieux, . . . . | 3 | 10 | |
| La Poularde, . . . . . | 2 | 10 | |
| Le Poulet gras, *mort*, . . | 1 | 10 | |
| Le Poulet commun, . . | 1 | | |
| Le Poulet gras, *en vie*, . . | | 16 | |
| Le Poulet commun, . . . | | 18 | |
| Le Caneton de Rouen, . | 4 | | |
| Le Canard *de paillier*, . . | 1 | 7 | |
| Le Faiſandeau, . . . . | | | |
| Le Levraut, . . . . . | 2 | 10 | |
| Le Lapreau, . . . . . | | 17 | |
| Le gros Pigeon *gras*, . . | | 15 | |
| Le Pigeon de voliere, . . | | 12 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le Pigeon noir, | | | 10 |
| La Perdrix griſe, | | | 17 |
| La Caille de campage. | | | 15 |
| Le Dindon gras *mort* | | 3 | 10 |
| Le Dindon commun, | | 2 | 10 |
| Le Perdreau gris, | | 1 | |
| Le Marcaſſin, | | | 9 |
| Le Perdreau rouge, | | 1 | 10 |
| La Perdrix rouge, | | 1 | |
| La Caille nourrie, | | | 12 |
| L'Alouette la *douzaine*, | | 1 | |
| La Grive, | | | 15 |
| La Becaſſe | | 2 | 10 |
| La Becaſſine, | | 1 | 5 |
| Le Rouge, | | 5 | |
| Le Pluvier doré, | | 1 | 10 |
| Le Canard ſauvage, | | 3 | |

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, Samedi* 3 *Novembre* 1764.

| | ℔ | ß | | ℔ | ß |
|---|---|---|---|---|---|
| Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔ | 14 | 5 | à | 15 | 15 |
| pluſieurs ont vendu | 12 | 10 | à | 14 | |
| Froment nouveau | 12 | 10 | à | 14 | 5 |
| Seigle *le ſep.* 230 ℔ | 7 | | à | 8 | 15 |
| Orge, *le ſep.* 190 | 7 | 10 | à | 8 | |
| Avoine *le ſep.* 290 | 16 | | à | 18 | 10 |
| Avoine nouvelle | 16 | | à | 18 | 5 |
| Veſce *le ſep.* 300 | 11 | | à | 13 | |
| Millet *le ſep.* 280 | 19 | | | | |
| Navette *le ſep.* 280 | 22 | | | | |
| Chenevis *le ſep.* 165 | 10 | 10 | à | 12 | 10 |
| Lentilles | 22 | | à | 38 | |
| Haricots | 16 | | à | 30 | |
| Haricots ronds | 16 | | à | 18 | |
| Pois verds | 12 | | à | 31 | |
| Pois gris | 11 | | à | 12 | |
| Sarazin | 7 | | à | 10 | |
| Féverolles | 13 | | à | 14 | |
| Feves Suiſſes | 15 | | à | 21 | |
| Genievre | 10 | | | | |
| Luzerne | 10 | | à | 11 | |
| Senevé | 30 | | | | |
| Farine blutée, *le boiſſeau* | 21 ß | 9 d. | à | 28 ß | d. |
| Remoulage | 14 | 3 | à | 30 | |

Il n'y a point eu de grains vendus ſur le Port de la Grêve, attendu que tous les Ports ſont fermés les jours de Fêtes, & qu'il ne s'y vend d'aucunes ſortes de marchandiſes quelconques.

On n'a point non plus porté le cours des changes, ni le prix des effets royaux de Paris, de Vendredi & de Samedi derniers, parce qu'il n'y en a point les jours de Fêtes.

## CHANGE DE LONDRES

*Avec les différentes Places de l'Europe, le* 23 *Octobre* 1764.

| | | |
|---|---|---|
| Amſterdam, 2 uſances $\frac{1}{2}$ | 36 | 8 |
| D°. à vue | 36 | $6\frac{1}{2}$ |
| Rotterdam, 2 uſances $\frac{1}{2}$ | 36 | 8 |
| Hambourg, 2 uſances $\frac{1}{2}$ | 35 | |
| Paris | 30 | $\frac{5}{8}\frac{3}{8}\frac{1}{2}\frac{1}{4}$ |
| D°. 2 uſances | 30 | |
| Bordeaux, 2 uſances | 30 | $\frac{1}{4}$ |
| Cadix | 38 | $\frac{1}{8}\frac{1}{2}\frac{1}{4}\frac{1}{2}\frac{5}{8}\frac{1}{4}$ |
| Madrid | 38 | |
| Bilbao | 38 | |
| Livourne | 48 | |
| Gênes | 47 | |
| Veniſe | 50 | |
| Lisbonne | 5 | 5 $\frac{5}{8}$ à $\frac{7}{8}$ |
| Porto | 5 | 5 |
| Dublin | 8 | $\frac{7}{8}\frac{3}{4}$ |
| Agio de la banque d'Holl. | 3 | |

*Prix des matieres d'or & d'argent & de la Cochenille à Londres le même jour.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Or en eſpèces | 3 ℔ | 18 ß | d. |
| D°. en barres | 3 | 18 | |
| Piéces de huit, appellées Grandes Pillares | 5 | 2 | $\frac{1}{4}$ |
| D°. petites | 5 | 2 | $\frac{1}{4}$ |
| Grandes Mexicaines | 5 | 2 | $\frac{1}{4}$ |
| D°. petites | 5 | 2 | $\frac{1}{4}$ |
| Argent en barres | 5 | 3 | $\frac{1}{2}$ |
| Cochenille la ℔ | 21 ß | 6 d. | *ſterl.* |

PRIX DES FONDS PUBLICS *en Angleterre, le même jour.*

| | |
|---|---|
| Actions de la banque | fermée |
| De la Com. des Indes | |
| Action de la M. du Sud | |
| Anc. Ann. de la M. du S. | fermée |
| D°. Nouvelles | 82 $\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{4}$ |
| D°. réduites à 3 p $\frac{o}{o}$ | 82 $\frac{3}{8}\frac{1}{2}\frac{1}{2}$ |
| D°. conſolidée à 3 p $\frac{o}{o}$ | 83 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$ |
| De la Com. des In. à 3 p $\frac{o}{o}$ | 80 $\frac{1}{2}$ |
| D°. de 1751 à 3 p $\frac{o}{o}$ | |
| D°. de la banque 1756, à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{o}{o}$ | |
| D°. 1758 à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{o}{o}$ | |
| D°. 1762 à 4 p $\frac{o}{o}$ | 95 $\frac{1}{2}$ |
| Bill. de la C. des I. prime. | 38 à 37 ß |
| De l'Ech. 1763 | |
| Eſcompte | 12 ß |
| De la Marine payable en Octobre | |
| Annuités à long termes | 25 $\frac{3}{4}$ |
| Souſcriptions 1763 | |
| De la Marine. à 4 p $\frac{o}{o}$ | 92 $\frac{7}{8}$ à 93 |
| 4 p $\frac{o}{o}$ 1763 | 92 $\frac{7}{8}$ à 93 |

# GAZETTE DU COMMERCE.

*ANNÉE* 1764. Du Samedi 24 Novembre.


RÉPONSE *du Laboureur Franc-Comtois à la Lettre de M. Dupont, de la Société Royale d'agriculture de la Ville de Soiſſons, inſérée dans les Gazettes de Commerce*, N°. 84 & 86.

LE Laboureur du Comté de Bourgogne qui a entrepris l'examen de l'axiome, nombre 4 de la feuille N°. 71, n'avoit en vue que de prouver qu'il n'y trouvoit point d'application pour cette Province; il a avancé des faits propres à convaincre. M. Dupont les critique; il m'en oppoſe d'autres que je ne contredirai pas. Il parle de la pratique de l'Iſle de France, il peut avoir raiſon. J'ai rapporté celles de la Franche Comté, il ne s'enſuit pas que j'aie tort, il réſultera de nos différentes opinions, que la propoſition ne peut être généraliſée, & qu'on en a voulu faire mal-à-propos un axiome. Déjà un Fermier du Limouſin approuve mes obſervations, il renchérit ſur moi (a). J'ai avancé que 4 bœufs faiſoient autant d'ouvrage que 3 chevaux; ce Fermier prétend que 6 bœufs en font plus que 6 chevaux, voilà un beau champ pour M. Dupont, il y a de quoi l'étonner & le ſurprendre; j'aurois attendu que le public nous jugeât; mais M. Dupont ignore à ce qu'il dit bien des choſes, parce que je ne me ſuis pas ſuffiſamment expliqué ſur certains faits, peut-être avec trop peu d'ordre & de méthode; j'ai annoncé ma qualité; que peut-il attendre de moi? Il eſt grand Littérateur & grand Spéculateur, je n'ai pour moi que la pratique, je vais néanmoins tenter de répondre aux différens articles de ſa lettre, je deſirerois avoir des talens afin de rendre cette diſcuſſion plus intéreſſante pour la ſociété.

1°. J'ai dit que le Laboureur mon voiſin, avec trois chevaux, finiſſoit ſon labour quelques jours plutôt que moi. Si j'ai évalué ces jours au nombre de 9 dans l'état de comparaiſon, c'eſt pour accorder à la culture des chevaux, tout l'avantage poſſible ſur celle des bœufs.

Conclure de là qu'en 9 journées de labour par année, une charrue exploiteroit une ferme de 42 arpens, ou 62 journaux de notre meſure, tandis qu'une telle charrue auroit de l'emploi pour toute l'année dans cette Province, quoiqu'*aſſolée* comme l'Iſle de France par tiers, eſt un paradoxe que perſonne ne ſoutiendra avec M. Dupont. Cette combinaiſon ne paroît pas exacte, qu'il ſoit permis de le dire.

2°. Je me ſuis fait cette objection parce qu'on pouvoit me la faire; il n'y a d'ailleurs que trop d'exemples de cette pratique ruineuſe. On convient avec M. Dupont, qu'un bon Fermier a de quoi occuper ſon attelage pour l'amélioration des terres qu'il cultive, mais n'y a-t-il pas dans les environs de Soiſſons, des Fermiers qui ſe laiſſent entraîner par les faux appas d'une économie mal entendue, qui ſe livrent à ces ſortes d'occupations ruineuſes pour l'agriculture? On eſt aſſuré que les campagnes voiſines de Soiſſons lui en

(a) *Voyez la feuille* N°. 80. *page* 645, *ſeconde colonne.*



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

préſenteront grand nombre, mais ce n'eſt pas de ſon cabinet qu'il les découvrira; il en trouvera en Bourgogne, en Champagne comme par tout ailleurs.

3°. On oſe aſſurer à M. Dupont, qu'on a vu depuis long-temps, & que l'on voit tous les jours des terres labourées avec des chevaux, qui ne ſont pas d'un plus grand rapport que celles qui ſont labourées avec des bœufs, c'eſt un fait notoire. On eſt ſurpris que M. Dupont l'ignore. L'uſage d'*aſſoler* les terres par moitié eſt pernicieux, il épuiſe les fonds, il n'en reſte qu'un quart en jacheres, ils n'auroient pas ſuffiſamment de repos, auſſi ne le pratique-t-on pas en Franche-Comté.

4°. Dans cette Province où la culture des chevaux eſt aſſimilée avec celle des bœufs, ces différentes manieres de cultiver n'épargnent pas le travail des hommes. Une charrue eſt toujours deſſervie par trois chevaux ou 4 bœufs, il faut à l'une & à l'autre 2 perſonnes, une pour conduire les animaux, & l'autre pour tenir la charrue; nos terres ne ſont pas de la nature de celles de l'Iſle de France; c'eſt encore un fait qui, quoiqu'ignoré par M. Dupont, n'en eſt pas moins certain.

5°. M. Dupont dit qu'il ignore encore la raiſon qui m'a engagé à répéter dans mes états de comparaiſon, les intérêts des avances d'exploitations primitives à 10 pour cent, & ceux des avances courantes, ſeulement à 5 pour cent; & ſans être inſtruit des motifs qui ſervent de baze à ces états, il conclut néanmoins que je multiplie les êtres ſans néceſſité; que cette diſtinction eſt dommageable aux Laboureurs, aux Propriétaires & à l'Etat.

J'ignore à mon tour ſur quoi M. Dupont fonde cette prétention; en attendant qu'il ait la bonté de nous en inſtruire, je vais lui rendre compte des raiſons qui m'ont engagé à diſtinguer les frais d'avances d'exploitations primitives, d'avec les avances courantes & annuelles, de répéter les intérêts des premieres à 10 pour cent, & les autres à 5 ſeulement.

Sans les avances d'exploitations primitives & annuelles, point de produit; M. Dupont deffenſeur de l'axiome qui donne lieu à cette diſcuſſion, adoptera inconteſtablement celui que je prends la liberté de mettre ſous ſes yeux.

Les unes & les autres de ces avances doivent rentrer aux Cultivateurs, & elles ne peuvent être priſes que ſur le produit de la récolte; or, je leur fais rentrer les avances d'exploitations primitives en 10 années, à raiſon d'un dixiéme par chacune, parce qu'il ne ſeroit pas poſſible de les prendre ſur le produit de la premiere, il ne reſteroit pas de quoi payer le Propriétaire ni les charges de l'Etat. Il faudroit vendre les inſtrumens & le bétail, & ceſſer la culture.

Les avances annuelles ne payent que 5 pour cent, parce qu'elles rentrent toutes les années. Ces 5 pour cent prélevés, le ſurplus du produit récompenſe le Fermier de ſon travail, & lui ſert à payer le Propriétaire & l'impôt; on ne voit pas pourquoi ces intérêts prélevés peuvent nuire au payement des charges, ils prouvent au beſoin, la poſſibilité de ſatisfaire à tout.

M. Dupont dira peut-être que le Fermier ſera léſé, en ne recevant ces fonds d'avances d'exploitations, que par parcelles & en 10 années. Il m'accordera la liberté de lui repréſenter que le Fermier ſera dédommagé de ce retard par le produit de l'économie rurale; tels ſont l'éducation des troupeaux, de la volaille & les fruits, &c. On ne ſçait d'autres moyens, à moins que d'adopter celui que M. Dupont indique, de cultiver 42 arpens de terre en 9 jours de labour, mais on doute qu'il puiſſe être mis en pratique; ſi cela étoit poſſible, la claſſe agricole ſeroit heureuſe, elle acquérroit bien de l'aiſance, & par une ſuite néceſſaire, plus de conſidération.

6°. M. Dupont trouve que la culture à chevaux eſt mal exécutée en Franche-Comté, en accordant 15 milliers de foin pour la nourriture de 3 chevaux pendant l'année; que dans ſa Province on les nourrit avec la paille qu'ils font produire. C'eſt un fait qu'on ne contredira pas, puiſque M. Dupont l'avance; mais il me permettra de lui obſerver que j'entends dire pour la premiere fois, que des chevaux de travail puiſſent être nourris avec de la paille; cette nourriture peu ſolide occaſionneroit de mauvais labours. Économes par néceſſité, nous leur donnons, mes Confreres & moi, en Hyver, de

la paille mélangée de foin. Je n'ai jamais prétendu dire qu'on les nourriſſoit de foin pur; un cheval par tout Pays en conſomme 20 ℔ peſant dans 24 heures & c'eſt le moins; chacun en conſommeroit 7, 300 ℔ par année, & les 3, 21, 900 ℔. Cette combinaiſon a échappé à M. Dupont. Je n'en ai paſſé en dépenſe qu'environ les deux tiers, par la raiſon qu'ils pâturent une partie de la belle ſaiſon, & qu'on leur mélange le foin avec de la paille en Hyver; M. Girouſt cependant évalue la conſommation du foin à la moitié en ſus (*b*).

7°. Mes bœufs pâturent dans la bonne ſaiſon comme les chevaux. Les Forêts qui ſont en défenſes, les chaumes & les jacheres qui n'ont pas beſoin de clôtures, & pour ne rien laiſſer ignorer à M. Dupont, pour qui j'ai la plus parfaite vénération, & de qui je voudrois mériter l'eſtime, j'ai l'honneur de l'informer que mon voiſin & moi cultivons chacun 60 journaux de terre qui nous occupent toute l'année, que nos fonds ſont *aſſolés* par tiers, l'un pour le bled, l'autre pour les grains de mars, & le troiſiéme pour les jacheres qui ſervent de *parcours*, & que nous ne laiſſons rien d'inculte.

8°. M. Dupont révoque en doute qu'au bout de 10 ans de ſervice, on puiſſe vendre un bœuf de labour les $\frac{2}{5}$ de plus qu'il aura couté. Je ne puis paſſer cette prétention, parce qu'elle eſt contraire à ce qui ſe pratique en cette Province; je conviendrai avec lui, qu'il eſt rare qu'un Laboureur garde ſes bœufs un ſi longtems; ſi j'ai fixé ce terme, j'ai penſé devoir le faire pour ſuivre une marche parallele avec la culture des chevaux. Il faut donc s'expliquer autrement : la culture des bœufs n'y perdra rien.

Suppoſons un Laboureur qui leve un train, il achetera des chevaux de 5 ans, il s'en ſervira juſqu'à 8, s'il veut renouveller ſon attelage, il perdra la moitié du prix que ces chevaux lui avoient couté.

Celui qui ſe ſert de bœufs, les achetera de l'âge de 3 ans, après 3 années de ſervice, il les vendra le double de ce qu'il les aura payés, ſans les engraiſſer.

(*b*) *Voyez ſa lettre*, *Gazette de Commerce*, N°. 34.

9°. Ici M. Dupont entre dans le détail de la grande & de la petite culture, il y trouve une différence dont il dit que je n'ai point parlé; je ſuis très-éloigné d'admettre cette diſtinction, puiſque je ſoutiens qu'une charrue attelée de bœufs, laboure autant de terre qu'une autre attelée de chevaux, qu'un arpent labouré avec des chevaux, ne donne pas une récolte plus abondante qu'un arpent labouré avec des bœufs.

Qu'importe dans la queſtion agitée, qu'un Fermier opulent entreprenne l'exploitation d'une terre conſidérable qui demande 10 ou 20 charrues pour ſa culture; ſi ce Fermier la fait valoir par lui-même, il ſe procurera le nombre de domeſtiques & de beſtiaux néceſſaires pour la deſſervir. Que cette poſſeſſion ſoit diviſée entre 10 ou 20 Métayers ou miſérables Grangers, chacun d'eux aura une charrue, mais ils n'employeront ni plus ni moins d'hommes, ni de bétail que le Fermier opulent. Les fonds recevront une culture égale, le produit ſera le même, tout ſera en raiſon de rapport; il n'y aura de différence que ſur le bénéfice qui, dans le premier cas, céderoit à un ſeul; qui, dans le ſecond, ſeroit diviſé entre 10 ou 20.

Le calcul cité par M. Dupont, qui nous repréſente les colons dans un état d'indigence, capable d'effrayer l'humanité, mériteroit d'être examiné avant de l'adopter ou de le contredire.

On adopte avec reſpect le moyen que M. Dupont indique par la note 6e. mais on ne convient pas que dans certaines Provinces, le produit net des fonds ſoit d'une extrême difficulté à découvrir, plutôt que dans d'autres. Je ſerai peut être en état de répandre pour cette Province des lumieres ſur ces objets, capables d'éviter l'arbitraire, comme le fleau le plus à craindre : je pourrai même indiquer un moyen ſimple qui procurera de tels avantages à l'Etat & aux Peuples : mais ce n'eſt pas ici le lieu, cela n'a point de rapport avec ma propoſition de la feuille N°. 79, non plus que les diſcuſſions dans leſquelles M. Dupont entre.

Quand je me livrerois à l'examen des articles de l'Encyclopédie, ſur les mots *Fermiers* & *Grains*, les calculs qui les ac-

compagnent ont été faits pour des Pays différens; je ne prétends ni les contredire, ni les adopter. Ceux que j'ai donnés pour cette Province n'en ſeront pas moins certains. M. Dupont ſe donne la peine de diſcuter d'autres faits qui n'ont point de connexion avec ma lettre du 24 Septembre. Ils ne ſont pas ſans réponſe, mais M. Dupont paroît n'y pas vouloir être contredit.

Je finis par inviter ceux qui voudront repliquer à ſon opinion, *de réfléchir murement avant que de prendre la plume, & de ne pas manquer au reſpect que l'on doit au public en le fatiguant de diſcuſſions inutiles.* Ce reproche eſt dur, mais il n'eſt pas conſéquent: il me permettra cette obſervation, ſans manquer aux égards que j'ai pour lui. L'examen qu'il a fait de ma lettre du 24 Septembre, & la réponſe que je lui attribue, déterminent à penſer qu'il n'a pas l'avantage qu'il s'imagine. La lettre d'un Fermier du Limouſin, inſérée dans la feuille N°. 80, n'eſt pas de ſon avis. Si ce Fermier a raiſon, je n'aurai pas tort.

DU PORT-AU-PRINCE, *le 6 Septembre* 1764.

*Prix courant des denrées.*

Sucre blanc, premiere *qualité*, 64 à 66 ℔ le *cent*; — ſeconde *qualité*, 58 à 60 ℔; — ſucre brut, 33 à 34 ℔; — coton, 160 à 165 ℔.

Indigo, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔ 5 ß la ℔; — caffé, 14 à 16 ß 9 ₰; — caret ou écaille de tortue, 11 ℔ 5 ß à 12 ℔ la ℔. Toutes ces marchandiſes quittes de tous droits; piaſtres 8 ℔ 5 ß la *piéce*, mais rares.

PRIX DU FRET.

Sucre terré, 6 à 7 ₰ par ℔, cette denrée eſt rare; — ſucre brut, 7 & 8 ₰; — indigo, 16 & 20 ₰; — coton, 16 & 20 ₰; — caffé, 10 & 14 ₰; caret 24 ₰ par ℔.

DE STOCKHOLM *le* 12 *Octobre* 1764.

On écrit de Gothembourg que la Compagnie des Indes a réduit le cours du change ſur Amſterdam de 92 Marks à 86, & celui ſur Hambourg de 96 à 90, afin de rendre la vente de ſes marchandiſes plus avantageuſe.

PRIX *des grains à Toulouſe le* 6 *Nov.* 1764.

Bled fin, 11 ℔ 5 ß à 11 ℔ 10 ß le *ſeptier*, peſant 140 ℔; — bled mêlé, 11 ℔ 2 ß le *ſeptier*, peſant 140 ℔; méteil, 8 ℔ 12 ß à 8 ℔ 15 ß le *ſeptier*, peſant 134 ℔; — ſeigle, 8 ℔ 5 ß le *ſeptier*, peſant 130 ℔; l'orge, 6 ℔ 12 ß le *ſeptier*, peſant 130 ℔; féves, 9 ℔ le *ſeptier*, peſant 132 ℔; — veſce, 10 ℔ 10 ß le *ſeptier*, peſant 150 ℔; avoine, 6 ℔ 5 ß le *ſeptier*, peſant 110 ℔; haricots, 14 ℔ le *ſeptier*, peſant 150 ℔; lentilles, 15 ℔ le *ſeptier*, peſant 145 ℔; pois verds, 16 ℔ le *ſeptier*, peſant 145 ℔; gros millet, 7 ℔ le *ſeptier*, peſant 130 ℔; petit millet, 9 ℔ le *ſeptier*, peſant 150 ℔; le tout *poids de marc*.

DE BORDEAUX, *le* 10 *Novembre* 1764.

*Prix des denrées de l'Amérique qui ont varié.*

Sucre blanc premiere *ſorte*, 55 à 58 ℔ le *cent*; — ſeconde *ſorte*, 53 à 55 ℔; — petit commun, 40 à 42 ℔; — ſucre brut de Léogane, 30 à 32 ℔; — de la Martinique, 22 à 23 ℔; — coton de St. Domingue, 140 a 145 ℔; — gingembre gris, 27 ℔ le *cent*.

Caffé de la Martinique marchand, 14 ß 6 ₰ à 15 ß la ℔; — vieux, 13 ß 6 ₰ à 14 ß; — caffé inférieur, 10 ß; — caffé de St. Domingue vieux, 11 ß 6 ₰ à 12 ß 6 ₰; — jaune, 13 ß 6 ₰ à 14 ß; — indigo cuivré fin, 5 ℔ 18 ß à 6 ℔; — indigo marchand, 5 ℔ 7 ß à 7 ℔ 10 ß; — cacao de la Martinique, 12 ß 9 ₰ à 13 ß la ℔.

Le froment a été vendu le 9 Novembre, 9 à 11 ℔ 5 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ *poids de marc*; — le ſeigle du Pays, 7 ℔ 5 ß; — l'eau-de-vie, 90 ℔ les 32 *veltes*.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 27, le 31 Octobre & le 8 Novembre, le Navire la *Marie Poly*; de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Abary*, le Navire le *St. Joſeph*, de Marſeille, de 80 tonneaux, Capitaine *Verdier*; celui le *Carcajou*, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Piguegny*, & le Navire la *Confiance*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Lafuente*, venant tous quatre de St. Domingue, chargés de 749 barriques, 78

quarts de ſucre brut ; — de 128 barriques, 15 quarts de ſucre terré ; — de 49 boucauds 26 futailles, 105 barriques, 5 tierçons, 139 quarts, 5 ſacs & 4 barrils de caffé ; — de 3 boucauds, 11 futailles, 10 barriques, 6 tierçons, 7 ancres, 29 quarts & 3 barrils d'indigo ; — de 21 balles, 33 ballots & 3 matelas de coton ; d'une caiſſe de cacao ; — de 37 cuirs tannés ; — de 16 madriers de bois d'Acajou ; d'une caiſſe de liqueurs ; — de 17 barrils de confitures ; — de 3 caiſſes, 2 caiſſons & 6 caves de ſirop ; — le Navire le *Duc de Trouſac*, de la Guadaloupe, de 150 tonneaux, Capitaine *Laroque*, venant dudit lieu, chargé de 179 barriques, 4 tierçons, 14 quarts de ſucre brut ; — de 27 barriques de ſucre tête ; — de 90 barriques, 6 tierçons & 8 quarts de ſucre terré ; — de 10 tierçons, 12 quarts & 11 barrils de caffé ; — de 59 ſacs de gingembre ſec ; — d'une ancre & 5 demi-ancres de confitures ; — de 13 balles de coton & d'un barril, 1 tierçon, 1 quart de vieux cuivre ; le *St. Pierre*, de Blaye, de 100 tonneaux, Capitaine *Louis Bernard*, venant de la Martinique, chargé de 77 barriques, 5 quarts de ſucre terré ; — d'un quart de ſucre tête ; — de 53 barriques, 8 tierçons, 35 quarts & 3 ſacs de caffé ; — de 32 ſacs de cacao ; — de 3 caiſſes de liqueurs ; de 2 caiſſes, 1 barril de confitures ; — le *St. François*, de Bordeaux, de 80 tonneaux, Capitaine *Elie Alegret*, venant de Miquelon, chargé de 9 barriques, 34 quarts de ſucre brut ; — de 10 quarts, 1 ſac de caffé ; — de 96 boucauds de ſirops ; — de 16 barrils de confitures & d'un quintal de morue ſeche.

NAVIRES *en commune pour les Iſles.*

La JEANNETTE, de la Rochelle, *veuve Gaunchean*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — les AIMABLES ANNES, de Bordeaux, *Fradier l'aîné*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — le PELERIN, de Bordeaux, *Girard*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; le POURVOYEUR, de Bordeaux, *Prieeau de la Foſſe*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — la THÉRESE, de Bordeaux, Capitaine Lagéraude, *R. Blancan*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — la GUADALOUPIENNE, de Bordeaux, Capitaine Moulinier, *J. J. Boyer*, Armateur, *Canbet*, Courtier ; — la NOTRE-DAME DE MONT-CARMEL, de Dieppe, *Faget & Maiſin*, Armateurs, *Delmeſtre*, Courtier ; — l'AIMABLE MARIE, de Bordeaux, Capitaine Moſſe, *Fonnes*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — les DEUX FRERES, de la Martinique, Capitaine Cheviſſard, Armateur *Moyſe Raphael*, *Chevret*, Courtier ; — le CASQUE, de Bordeaux, *Dupuy freres & Compagnie*, Armateurs, *Delmeſtre*, Courtier ; — la Quaiche la GUYANNE DU ROI, de Bordeaux, *Jude*, Courtier ; — le MARQUIS DE PERINER, de la Guadaloupe, *Berard*, Armateur, *Canbet*, Courtier ; — les DEUX AMIS, de la Martinique, *Chollet*, Armateur, *Canbet*, Courtier ; — le LION, de Bodeaux, *Hoſtein*, Armateur, *Canbet*, Courtier ; — la Ste. ANNE, de Bordeaux, *Graves*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — l'ELÉPHANT, de Bordeaux, *David Gradis & frere*, Armateurs, *Chevret*, Courtier ; — le St. MARC, de Bordeaux, *Peyronnel*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; l'AIMABLE MARIANNE, de la Guadaloupe, *Dumas*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — le St. FRANÇOIS, de Bordeaux, Capitaine M. Verges, *Laboubée*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — le St. LAURENT, de Bordeaux, Capitaine *Yves illi*, *Faures*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; la NANCY, de Bordeaux, *Quin*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — la JEANNE-MARIE, de Bordeaux, *Dargenton*, Armateur, *Delmeſtre*, Courtier ; — la GLOIRE, de Bordeaux, *Beylac*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — le CONQUÉRANT, de Bordeaux, *Auſſenac pere & fils*, Armateurs, *Canbet*, Courtier ; le ROI DAVID, de Bordeaux, *J. J. Boyer*, Armateur, *Canbet*, Courtier.

DE NANTES *le 16 Novembre 1764.*

On a reçu hier avis qu'il étoit arrivé à Mindin, les Navires l'*Entreprenante* & la *Nouvelle Société*, venant l'un des Cayes St. Louis & l'autre du Port-au-Prince.

On a lancé il y a quelques jours en ce Port le Navire la Ste. ANNE, de 330 à 340 tonneaux, conſtruit par le S. *Bourmaud* l'aîné, pour MM. *David Boiſſonniere & Valliot.*

DÉPART *de Navires.*

☞ Le Navire la *Paix*, de 400 tonneaux, Capitaine le Sr. *Baulon*, Armateur M. S.

*Denrbrouq*, eſt parti pour S. Domingue.

☞ Le Navire la *Silphide*, de 200 tonneaux, Capitaine le S. *Denis*, Armateurs MM. *Jognes*, pour les Cayes.

☞ Le Navire le *Lion*, de 300 tonneaux, Capitaine le S. *Miſſon*, Armateur M. *Larralde*, pour S. Domingue.

☞ Le Navire la *Brillante*, de 300 tonneaux, Capitaine le S. *Rice*, Armateur M. *Eſpivent de la Villeboiſnet*, eſt parti pour Léogane.

NAVIRES *en armement.*

☞ Le Navire l'ULISSE, de 200 tonneaux, le Sr. *Meſnard*, Capitaine, MM. *Portier* Armateurs, eſt en charge pour Guinée.

☞ Le Navire le St. MICHEL, de 300 tonneaux, Capitaine le S. de *Vaumulon*, Armateurs MM. *Portier*, eſt en charge pour Cayenne, paſſant par Rochefort.

☞ L'HIRONDELLE, de 100 tonneaux, le S. *Thomas*, Capitaine, Armateur M. *Roudiniere*, eſt en charge pour Guinée.

☞ Le PITRE, de 150 tonneaux, le Sr. *Joubert*, Capitaine, Armateur M. *Dhaveloose*, eſt auſſi en charge pour Guinée.

*Prix de quelques denrées.*

Froment d'Amont de 1763, 130, 128 à 125 ℔ le *muid*, peſant 2280 ℔; — froment nouveau de 1764, 150 ℔; — ſeigle de 1764, 105 ℔; — froment d'Orléans vieux, 148 à 145 ℔; — froment nouveau d'Orléans, 165 ℔; — ſeigle d'Orléans vieux, 100 ℔; — ſeigle de Saumur, 85 ℔; — avoine d'Ancenis, 66 à 68 ℔; bled noir, 65 ℔.

Vins nouveaux premiere qualité, 130 à 140 ℔ le tonneau (*a*); — ſeconde, 110 à 120 ℔; — troiſiéme, 100 à 105 ℔; — eau-de-vie, 108 à 107 ℔ les 29 *veltes*.

PRIX *des ſels à bord des Navires.*

Au Pouliguen, le ſel nouveau, 35 ℔ le *muid*; — le ſel vieux, 50 ℔; — au Croiſic, 50 ℔ le *muid*; — à Noirmoutier, 60 ℔ & à Bourgneuf, 80 ℔ la *charge*.

DE L'ORIENT *le* 14 *Novembre* 1764.

Le Navire la PAIX, de la Compagnie des Indes, Cap. DUFAY LABRANCHERE, vient d'appareiller pour toucher à Cadix, & de là aller à Moka.

(*a*) *Le tonneau eſt de* 4 *poinçons, chaque poinçon contient* 29 *veltes.*

DU HAVRE, *le* 14 *Novembre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port le 3, juſques & compris le 14 Novembre, le Navire Hollandois les *Diles. Elizabeth* & *Hillegonde*, Cap. *Conrard Lilienfin*, venant de Riga, chargé de 134 mâts, 150 piéces de merain pour douvelles, 1 grenier de douvelles, 500 ſapins ou eſparts, 500 anſpects, 540 planches & 60 mâts à chaloupes.

☞ Le Sloup Anglois le *Seaford*, Capitaine *Thomas Taylow*, venant de Cork, chargé de 200 barrils de bœuf & de 50 frequins de beurre.

☞ Le Navire la *Bonne Eſpérance*, Capitaine *Reinders* venant d'archangel, chargé de 2, 750 barrils de gaudron; — de 64 balles, 6 demi-balles, 18 tierces de balles & 4 quarts de balles de chanvre.

☞ Le Senau le *Brillant*, Capitaine *Dumoulin Cornic*, venant du Port-au-Prince, chargé de 60 barriques, 2 quarts de ſucre brut; — de 27 barriques, 9 quarts de ſucre terré; — de 5 futailles, 11 quarts & 1 caiſſe d'indigo; de 19 balles & ballotins de coton; — d'une futaille de caret; — de 2 caves de ſirops.

☞ Le Navire l'*Anonyme*, Capitaine *Baſſet* & le Senau le *Conſtant*, Cap. *Tunquerey*, venant du banc de Terre-Neuve, chargés de 16, 000 de morues petit compte.

DE PITHIVIERS, *le* 19 *Novembre*, 1764.

Le ſafran a été vendu le Samedi 17 Novembre, jour de marché & de foire à Pithiviers, 26 ℔ la ℔. La culture de cette plante eſt établie en Gatinois de mémoire d'homme : on donne la préférence au ſafran qui s'y recueille ſur celui qu'on cultive dans la Principauté d'Orange, en Languedoc, dans le Poitou, en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Cette ſupériorité de qualité vient de la nature du terrein, du climat, & peut être de la culture; car cette plante eſt la même partout où on la cultive. Les Habitans du Nord qui conſomment beaucoup de ſafran pour leurs alimens demandent toujours par préférence celui du Gatinois. On fait un grand uſage de ſafran pour la médecine. Pluſieurs Nations en employent dans l'aſſaiſonnement de leurs

nets les plus ordinaires ; on en fait uſage en France dans les offices où il entre dans les crêmes, les gauffres, les biſcuits, les paſtilles, &c. On en fait la liqueur connue ſous le nom d'*eſcubac*. On ſait que ce qu'on vend ſous ce nom ſont trois filets d'un rouge vif & brillant ( appellés *ſtigmates* par les Botaniſtes ) qui ſe trouvent dans le milieu de la fleur du ſafran, & qu'on a fait ſécher auſſi-tôt que la fleur a été cueillie & épluchée. Pour que le ſafran ſoit bon, il doit être fort ſec, en gros brins, d'un rouge vif, ſans fragmens de feuilles ni d'étamines ( parties de la fleur ) & non ſophiſtiqué avec le ſafranum. On ne pratique gueres cette fraude dans les Gatinois. De plus ſon odeur doit être forte & abſolument exempte de gout de fumée. Quelquefois les Facteurs ou Commiſſionnaires, dans la vue d'augmenter le poids, humectent beaucoup le ſafran au point de le faire pourrir, ce qu'on reconnoît aiſément à l'odorat & à l'impection ; le ſafran alors a un œil plus terne, & a perdu beaucoup de la qualité qu'il auroit eu, ſi on l'avoit pris chez le Cultivateur même. Le prix du ſafran eſt fort diminué depuis quelque temps ; on le vendoit autrefois juſqu'à 60 ℔ la ℔, maintenant il ne vaut communément que 20 à 24 ℔.

Le prix des grains n'a point varié depuis le dernier marché. Les alouettes ont été vendues 12 ß la *douzaine*.

## AVIS DIVERS.

☞ Les perſonnes qui deſireront ſe procurer pour l'ornement de leurs jardins des vaſes ou figures de terres cuites & groupes, pourront s'adreſſer rue de la lune, à Mr. MEQUIGNON, Maître Sculpteur, vis-à-vis le Preſbitere de Notre-Dame de bonne nouvelle, près le Boulevart de la Porte St. Denis, qui en a d'exécutés dans tous les genres, d'après les deſſeins de MM. *Boucher*, *Figal* & *Ladatte* ; il ſe détermineroit même à céder le tout à une perſonne de l'art, même avec l'emplacement.

☞ Le Sr. HOBERT, ancien Fabricant d'éventails, rue de la Chanvererie près celle St. Denis à Ste. Genevieve, deſireroit trouver un ſujet qui ſe formât ſous lui, & auquel il pût céder ſa fabrique. Il lui feroit faire ſon apprentiſſage & le mettroit en état de paſſer à la Maîtriſe.

☞ Le S. GABEAU *pere*, demeurant à Paris, compoſiteur de l'excellent ſuc de réglisſe à la Reine, fait ſans gomme, pour la guériſon des rhumes, maux de poitrine, crachemens de ſang, *&c.* donne avis qu'il continue toujours la même compoſition, & que les endroits où il le fait diſtribuer, ſont chez le Sieur *Caſſelle*, *Marchand Epicier*, *Pont St. Michel*, *au coin du Marché neuf*, & chez le Sr. *Petit*, *Parfumeur*, *Salle neuve du Palais Royal*, où l'on trouvera des boîtes d'une ℔ & d'une demi ℔ pour les Provinces.

☞ Le Sr. HERBIN, Marchand Mercier & Fabriquant de cire d'eſpagne rue du Roule, à l'Empereur, à Paris, donne avis à MM. les Négocians de Province, qu'il fait des envois de toutes ſortes de cires à cacheter, de ſi belle qualité que l'on puiſſe la deſirer, & à très-juſte prix ; la bonté de ſa fabrique eſt connue depuis très-long-temps, & les envois qu'il fait journellement de ſa cire dans différentes Provinces, prouvent ſa perfection.

## PRIX *de l'or & de l'argent à Paris le* 21 *Novembre* 1764.

L'or fin, 99 à 100 ℔ l'*once* ; — l'or au titre, 83 à 84 ℔ ; — l'argent fin, 51 ℔ le *marc* ; — l'argent au titre de 11 *deniers* 10 *grains*, 51 ℔ 10 ß le *marc* ; — piaſtres, 48 ℔ 7 ß 6 ₰ le *marc*.

## FOURRAGES.

Le foin a été vendu à la barriere S. Michel, le Lundi 19 Nov. 36, 37 à 38 ℔ le *cent* ; le Mardi 20, 35 à 36 ℔ ; & le Mercredi 21, 35, 36 à 37 ℔.

Le Lundi 19 Novembre, la paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin, 10 & 11 ℔ le *cent* ; le Mardi 11 & 12 ℔, & le foin 25 ℔ le *cent* ; le Mercredi 21, la paille 14 & 15 ℔ & le foin 26 & 27 ℔.

## ETIAGE *de la Riviere de Seine*.

Le Lundi 19 Nov. la riviere étoit à 9 pieds ; le 20, à 8 pieds 11 pouces ; le 21, à 8 pieds 8 pouces ; le Jeudi 22, à 8 pieds 3 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

## COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Novembre 1764.* | *Du Lundi 19.* | *Mardi 20.* | *Mercredi 21.* | *Jeudi 22.* |
|---|---|---|---|---|
| Actions des Indes. | 1010 | 1017 ½ | 1027 ½ | 1027 ½ |
| Emprunts de la Comp. | | 475 | | |
| Promeſſes de la Comp. | | 10 | 10 | 10 |
| Actions des Fermes. | 980 | 987 ½ | 995 | 990 |
| 3ᵉ Loterie Royale. | 795 | | | |
| Lots de la 3ᵉ Loterie. | | | 5ᵉ. t. 6 ½. 9ᵉ. t. 12. | |
| Duplicata de la 3ᵉ. | | | | |
| Amortiſſement. | | | | |
| 2 ß p ℔ du Dixiéme. | 6. 2000 | | 5 ¾ | |
| Annuités. | 444 1760 | 445 | 445 | 448 |
| Coupons d'annuités. | 88. 90 | 88 | 89 | 89 ½ |
| Emprunt de 50 millions | 12 | 12 | 10 | 10 |
| Colonies, 1759. | | | | |
| Récépiſſé des Monnoies | | | | |
| Époques. | 12ᵉ. 13 ½. | 4ᵉ. 6. ½. | | |
| Canada. | | 28 | 28 | 28 |
| *CONTRATS.* | | | | |
| Sur la Ville. | | | | |
| A 4 p ℅. | | | | |
| 3 p ℅ ſur les Cuirs. | 52 | | | |
| 3 p ℅ ſur les Poſtes. | | | | |
| Bretagne. | | | | |
| Languedoc. | | | | |
| Bourgogne. | | | | |
| Sur le Clergé. | | | | |
| Tailles. Glité de Paris. | | | | |
| Tailles. de Province. | | | | |
| *CHANGES.* | | | | |
| Amſterdam. | 56 ⅛ | 56 ⅛ | 56 | 56 |
| Londres. | 30 ⅞ | 30 ⅞ | 30 ⅞ à 15/16 | 30 15/16 |
| Hambourg. | 178 ½ | 178 ¾ | 179 | 179 |
| Madrid. | 15 3 | 15 3 | 15 3 | 15 3 |
| Cadix. | 15 1 | 15 1 | 15 1 6 | 15 1 6 |
| Livourne. | 94 ½ | 94 ½ | 94 ¾ | 94 ¾ |
| Lyon, *Saints.* | ⅜ | ⅜ | ⅜ | ⅜ |

## AVIS.

*Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere* gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

*Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

# GAZETTE DU COMMERCE.

*ANNÉE* 1764. Du Samedi 1er Décembre.


SUITE *de la vente faite à Amſterdam le 5 Novembre & jours ſuivans.*

TOILES DE COTON A LA PIÉCE.

BEthilles de Nagapatnam larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. 8 florins $\frac{3}{4}$ à 8 florins $\frac{1}{2}$; — *idem* ſorte claire, indienne nagapatnam larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. 11 f $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$; — bethilles très-fines nagapatnam larges, 3 cob. 29 f; — bethilles fines, étroites, nagapatnam larges, 1 $\frac{1}{2}$ cob. 10 f; — bethilles communes larges, nagapatnam larges, 3 cob. 18 f $\frac{5}{8}$; — *idem idem*, étroites, *idem* larges, 1 $\frac{1}{2}$ cob. 6 f $\frac{1}{8}$ à $\frac{3}{8}$; — bethilles ſuperfines paliacatte larges, 2 cob. 52 f; — bethilles madrapaxe *idem*, larges, 3 cob. 22 f; — morées fines paliacatte de 18 ſur 2 $\frac{5}{8}$ cob. 14 f; — *idem* larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. 13 f $\frac{1}{8}$; — *idem* ſorte moyenne nagapatnam larges, 2 $\frac{5}{8}$ cob. 10 f; — *idem* portonovo, 36 ſur 2 $\frac{5}{8}$ cob. 21 f. $\frac{7}{8}$; — morées rouges, 10 f $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$; — ſitaras de Bengale fines, 16 f $\frac{1}{8}$; *idem* ordinaires, 10 f $\frac{7}{8}$; — tukkeries de patna, de 25 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 14 f $\frac{1}{4}$; — *id.* 37 à 38 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 2e. *ſorte*, 22 f; — *id.* 3e. *ſorte*, 22 f $\frac{1}{8}$; — dheriabadys de 32 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſeconde *ſorte* 15 f $\frac{3}{8}$; — *idem* larges, 2 cob. 2e. *ſorte*, 13 f $\frac{1}{2}$ à 11 f $\frac{7}{8}$; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 11 f $\frac{7}{8}$ à 12 f $\frac{1}{8}$; — amerties de patna, de 28 ſur 1 $\frac{3}{4}$ cob. 12 f; — lachorias de patna, de 32 ſur 2 cob. 12 f $\frac{1}{8}$ à 12 f; — pautcas ou dongris, 2e. *ſorte*, 9 f $\frac{1}{8}$; — *idem* 3e. *ſorte*, 9 f; — baftas fines de jugdea, de 24 ſur 2 cob. premiere *ſorte*, 16 f $\frac{5}{8}$; — *idem idem*, 2e. *ſorte*, 15 f $\frac{5}{8}$; — *idem idem* 3e. *ſorte*, 14 f $\frac{3}{4}$ à 15 f; — *idem* ordinaires, 2e. *ſorte*, 13 à 13 f. $\frac{1}{8}$; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 12 f $\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$; — *idem* de patna de 36 à 37 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 2e. *ſorte*, 21 f $\frac{1}{4}$ à 21 f; — *idem idem* 3e. *ſorte*, 19 f $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$; — *idem* larges, 2 cob. 3e. *ſorte*, 17 f $\frac{1}{2}$; — *idem* larges 1 $\frac{3}{4}$ cob. 2e. *ſorte*, 16 f $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 14 f $\frac{3}{8}$ à 15 f $\frac{3}{4}$; — *idem* larges, 1 $\frac{5}{8}$ cob. 2e. *ſorte*, 14 f $\frac{3}{8}$; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 13 f. $\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$; — *idem* larges 1 $\frac{1}{2}$ cob. 2e. *ſorte*, 14 f $\frac{1}{8}$; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 14 f $\frac{1}{8}$ à 14 f; — *idem* fines de hilſa larges, 1 $\frac{1}{2}$ cob. premiere *ſorte*, 15 f $\frac{1}{4}$; — *idem idem* 2e. *ſorte*, 14 f $\frac{3}{4}$; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 14 f $\frac{5}{8}$; — baftas ordinaires de nagapatnam, 3e. *ſorte*, 9 f $\frac{3}{4}$; — *idem* de ſurate larges, 1 $\frac{3}{8}$ cob, 4 f $\frac{5}{4}$; — baftas bruns bleues ſadraſpatnam, 16 f; — *idem* nagapatnam, 13 f $\frac{7}{8}$; — *idem* pâles bleues de ſurate, 10 f $\frac{7}{8}$; cattes caatjes fines ponecael, 14 f $\frac{3}{8}$ à $\frac{3}{4}$; — hane caatjes manapaar, 27 f $\frac{3}{4}$ à 28 f $\frac{1}{8}$; — calamanganys manapaar, premiere *ſorte*, 12 f $\frac{1}{8}$ à $\frac{5}{8}$; — *idem idem*, 2e. *ſorte*, 11 f $\frac{3}{8}$ à $\frac{5}{8}$; — *idem* rouges, 11 f $\frac{7}{8}$; — beroupaars blanches de ſurate, 10 f $\frac{7}{8}$; — *idem* bleues, 11 f; — ſirſacca de 30 ſur 2 cob. 40 f $\frac{1}{4}$; — copées, 12 f $\frac{1}{2}$; — photas fines, de 30 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 14 f $\frac{7}{8}$; — *idem* de 24 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 11 f. $\frac{7}{8}$; — mouchoirs kiſmis ordinaires de 10 à la piéce, 11 f $\frac{3}{8}$ à 10 f $\frac{1}{2}$; — doty ponebegesjes, 19 f $\frac{3}{4}$ à 20 f $\frac{1}{4}$; — doty doregesjes, 17 f $\frac{1}{4}$; — romals fines de Bengale, de 15 à la piéce, ſur $\frac{5}{4}$ cob. 11 f $\frac{1}{8}$; *idem*, aſſortis en brun, ſur $\frac{4}{4}$ cob. 8 f. $\frac{3}{4}$ à 9 f $\frac{1}{4}$; — *idem* à carreaux rouges, 8 f $\frac{3}{4}$ à 9 f $\frac{1}{4}$; — romals ordinaires aſſortis *idem*, 7 f $\frac{3}{8}$ à $\frac{3}{4}$; — *idem* aſſortis en brun, 7 f $\frac{1}{2}$ à $\frac{7}{8}$; — *idem*, ſorte de France, 6 f $\frac{1}{8}$; — *idem* carreaux bleus & blancs, 7 f $\frac{5}{8}$; —



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

mouchoirs ſeſterganty de 8 à la piéce, 11 f $\frac{1}{8}$ à 11 f $\frac{7}{8}$; — *idem idem* paliac, de 16 à la piéce, ſur $\frac{4}{4}$ cob. 16 f $\frac{1}{4}$; — *idem* jagernap, de 16 à la piéce ſur $\frac{4}{4}$ cob. 16 f; mouchoirs d'eſſa, de 8 à la piece, ſur 1 $\frac{1}{8}$ cob. 12 f. $\frac{1}{8}$; — *idem idem* de 16 à la piéce, ſur $\frac{4}{4}$ cob. 16 f $\frac{3}{8}$; — mouchoirs à carreaux rouges ſorte de paliacatte, aſſortis à divers carreaux, de 8 à la piéce, ſur $\frac{5}{4}$ cob. 14 f $\frac{1}{2}$; — *idem idem* de 8 à la piéce ſur 1 $\frac{1}{8}$ cob. 11 f $\frac{3}{4}$; — *idem idem* de 16 à la piéce, ſur $\frac{4}{4}$ cob. 15 f $\frac{1}{4}$; — *idem* ſans aſſortiment, de 16 à la piéce ſur $\frac{4}{4}$ cob. 16 f $\frac{1}{4}$; — *idem idem* de 8 à la piéce, ſur 1 $\frac{1}{8}$ cob. 10 f $\frac{5}{8}$; — mouchoirs fins de palicatte, de 10 à la piéce, ſur $\frac{5}{4}$ cob. 41 f; — bethilles allegias à grands carreaux, 14 f $\frac{3}{4}$; — *idem* à petits carreaux, 17 f; — bethilles ſeſtergant, *idem* 27 f $\frac{1}{2}$; — *idem* en demi-piéces, 13 f $\frac{5}{8}$; — bethilles calevvaphoe, ſorte ordinaire, 16 f $\frac{7}{8}$; — *idem* ſans fil bleu, 18 f $\frac{1}{4}$; — chelaſſe de paliacatte, 22 f; — gingams de paliacatte à carreaux, 37 f $\frac{1}{2}$; — chits de ſurate, 13 f; *idem*, ſorte amadabad, 15 f; — chits chiaboutrias larges, 8 f $\frac{1}{4}$; — *idem* étroits, 4 f; — niquaneas larges, 11 f $\frac{1}{2}$ à 12 f $\frac{1}{8}$; rapſelas ou berms larges, 12 f $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$; — *id.* étroits, 5 f $\frac{3}{8}$; — broulus lamby de ſurate, 14 f; — brawls chiadderboraal, 59 ß à 59 ß $\frac{1}{2}$; — corattes, 57 ß $\frac{1}{2}$ à 59 ß $\frac{1}{2}$; — chelaſſes de ſural, ſorte *idem* de 12 f $\frac{1}{4}$ à 14 f $\frac{1}{4}$; — *idem* nouvelles montres, 21 f $\frac{1}{2}$ à 11 f; — *idem*, rouges & blanches, 7 f à 6 f $\frac{3}{4}$; — chelaſſes poplia, 15 f $\frac{3}{4}$; — bajota de ſurate rouges, 14 f; — *idem* bleues, 15 f $\frac{1}{2}$ à $\frac{7}{8}$; — nagenapaat de ſurate, 11 f $\frac{7}{8}$; — gerras de Bengale, de 36 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 3e. *ſorte*, 11 f $\frac{1}{8}$ à 11 f $\frac{1}{2}$; — *idem* de hougly, 2e. *ſorte*, 11 f $\frac{1}{4}$; — *idem idem* 3e. *ſorte*, 11 f $\frac{1}{8}$ à 11 f $\frac{3}{8}$; — ſalempouris de Bengale de Patna, 2e. *ſorte*, 13 f $\frac{1}{2}$; — *idem* de coſſemab 2e. *ſorte*, 11 f $\frac{3}{4}$; *idem idem* 3e. *ſorte*, 11 f $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$; — *idem* de hougly, premiere *ſorte*, 13 f $\frac{5}{8}$; — *idem idem* 2e. *ſorte*, 11 f $\frac{5}{8}$ à 12 f; — *idem idem* 3e. *ſorte*, 11 f $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$; — ſalempouris fines de Palicol, premiere *ſorte*, 17 f $\frac{1}{4}$; — *idem idem* 2e. *ſorte*, 16 f $\frac{1}{2}$ à $\frac{7}{8}$; — *idem* de Jagernapouram, premiere *ſorte*, 17 f $\frac{1}{8}$; — *idem idem* 2e. *ſorte*, 17 f à 17 f $\frac{1}{2}$; — *idem* de nagapatnam, 2e. *ſorte*, 16 f; — *idem* demi-fines de palicol, premiere *ſorte*, 16 f $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$; — *idem idem*, 2e. *ſorte*, 15 f $\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{4}$; — ſalempouris ordinaires de palicol; 3e. *ſorte*, 10 f $\frac{1}{2}$; — *idem* jagernapouram, 2e. *ſorte*, 10 f $\frac{1}{2}$; — *idem idem* 3e. *ſorte*, 10 f $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$; — *idem* de ſadraſpatnam, premiere *ſorte*, 13 f $\frac{1}{8}$; — *idem idem*, 2e. *ſorte*, 12 f $\frac{7}{8}$; — *idem idem* 3e. *ſorte* 11 f $\frac{1}{2}$; — *id.* portonovo, 3e. *ſorte*, 10 f $\frac{1}{2}$; — ſalempouris écrues portonovo 2e. *ſorte*, 11 f $\frac{1}{2}$; — *idem* de nagapatnam, 2e. *ſorte*, 11 f $\frac{1}{4}$; — ſalempouris brunes & bleues de ſadraſpatnam, 16 f $\frac{3}{8}$; — *idem* de nagapatnam, 13 f $\frac{3}{8}$ à $\frac{7}{8}$; — ſalempouris fines rouges de madura, 13 f $\frac{1}{8}$; — ſalempouris blanches fines de ponecail, premiere *ſorte*, 13 f $\frac{1}{4}$ à 13 f $\frac{1}{2}$; — *idem* 2e. *ſorte*, 13 f; — ſalempouris ordinaires de madura, de ponecail, premiere *ſorte*, 8 f $\frac{3}{4}$ à 8 f $\frac{7}{8}$; — *idem idem*, 2e. *ſorte*, 8 f. $\frac{3}{4}$; — *idem* de Manapaar, premiere *ſorte*, 9 f. $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$; — *idem idem* 2e. *ſorte*, 9 f à 9 f $\frac{1}{4}$; — guinées de Bengale de hougly, premiere *ſorte*, 26 f $\frac{7}{8}$; — *idem idem*, 2e. *ſorte*, 24 f; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 23 f $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$; — *idem* coſſemb. 3e. *ſorte*, 23 f $\frac{7}{8}$; — guinées fines de Paliacol, premiere *ſorte*, 42 f $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$; — *idem idem*, 2e. *ſorte*, 38 f $\frac{5}{8}$ à 39 f $\frac{1}{2}$; — *idem* de Jagernapouram, premiere *ſorte*, 43 f à 43 f $\frac{5}{8}$; — *idem idem*, 2e. *ſorte*, 39 f $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$; — *idem* bimilipatnam, premiere *ſorte*, 40 f $\frac{3}{4}$ à 41 f; — *idem idem*, 2e. *ſorte*, 37 f à 38 f $\frac{1}{8}$; *idem* nagapatnam, 2e. *ſorte*, 34 f $\frac{1}{2}$; — *idem* vieille *ſorte*, de la Compagnie de Palicol, 2e. *ſorte*, 34 à 36 f; — *idem*, de Jagernapouram, 2e. *ſorte*, 33 à 34 f $\frac{1}{4}$; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 32 f $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$; — *idem* de Bilimipatnam, premiere *ſorte*, 33 à 34 f *idem idem*, 2e. *ſorte*, 31 f $\frac{3}{4}$ à 32 f $\frac{3}{8}$; — guinées ordinaires de Palicol, 2e. *ſorte*, 23 f; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 22 f $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$; *idem* Jagernapouram, 2e. *ſorte*, 22 f $\frac{7}{8}$; *idem idem*, 3e. *ſorte*, 22 f; — *idem* bimilipatnam, premiere *ſorte*, 24 f $\frac{3}{4}$; — *idem idem*, 2e. *ſorte*, 22 f $\frac{1}{4}$ à 22 f $\frac{3}{4}$; — *idem idem* 3e. *ſorte*, 22 f $\frac{1}{8}$ à $\frac{7}{8}$; — *idem* ſadraſpatnam, premiere *ſorte*, 28 f. $\frac{3}{4}$; — *idem idem*, 2e. *ſorte*, 25 f $\frac{7}{8}$ à 26 f $\frac{1}{8}$; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 25 f $\frac{1}{2}$; — *idem* nagapatnam, 2e. *ſorte*, 23 f $\frac{3}{4}$; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 22 f $\frac{5}{8}$ à 23 f $\frac{1}{2}$; — guinées écrues Jagernapouram, 2e. *ſorte*, 27 f $\frac{3}{4}$; — *id.* ſadraſpatnam, 2e. *ſorte*, 28 f $\frac{7}{8}$ à 29 f; — *idem idem*, 3e. *ſorte*, 28 f $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$; — *idem* nagapatnam, 2e. *ſorte*, 27 f $\frac{1}{4}$ à 27 f $\frac{1}{2}$; guinées de Madura & de Tutucurin, pre-